

INFORMATION AUX PORTEURS DE PARTS DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT

« SIENNA SOUVERAINS 5-7 »

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteur de parts du Fonds Commun de Placement (FCP) « SIENNA SOUVERAINS 5-7 », géré par Sienna Gestion. A ce titre, nous vous informons de la décision de Sienna Gestion de fusionner votre Fonds dans le FCP « SIENNA SOUVERAINS 3-5 » (Part « FS-C ») dont elle assure également la gestion.

Cette décision a été prise dans le but d'optimiser la gestion des portefeuilles des porteurs de parts et de rationaliser l'offre de fonds obligataires de Sienna Gestion, en regroupant deux fonds aux caractéristiques ESG et de gestion similaires au sein d'un véhicule unique de taille plus significative.

Quels changements vont intervenir sur votre Fonds ?

L'opération de fusion-absorption (ci-après « l'Opération ») consiste à transférer la totalité des parts « FS-C » (Code ISIN : FR0013312949) du Fonds « SIENNA SOUVERAINS 5-7 » (ci-après le « Fonds » ou le « Fonds Absorbé ») vers les parts « FS-C » (Code ISIN : FR0007457114) du FCP « SIENNA SOUVERAINS 3-5 » (ci-après le « Fonds Absorbant »).

Plus concrètement, sur la valeur liquidative du 30/10/2026, votre Fonds cédera les actifs qu'il détient en portefeuille puis fusionnera dans les parts « FS-C » du FCP « SIENNA SOUVERAINS 3-5 ».

L'Opération entraînera la dissolution de votre Fonds « SIENNA SOUVERAINS 5-7 ». Vous deviendrez automatiquement porteur de parts du FCP « SIENNA SOUVERAINS 3-5 ».

Votre Fonds aura désormais pour objectif d'obtenir sur sa durée de placement recommandée, une performance nette de frais de gestion égale à celle de l'indice Bloomberg Euro Aggregate Treasury 3-5 ans (contre l'indice Bloomberg Euro Aggregate Treasury 5-7 ans actuellement), avec une fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt ramenée de [3 à 9] à [0,5 à 6]. L'approche ESG de votre Fonds reste inchangée.

Un tableau comparatif des éléments modifiés dans le cadre de l'Opération concernant votre Fonds est présenté à la rubrique « Quelles sont les principales différences entre le fonds dont vous détenez des parts actuellement et le futur fonds ? » de la présente lettre.

Quand cette Opération interviendra-t-elle ?

L'Opération, agréée par l'AMF en date du 21/08/2026, se réalisera sur la valeur liquidative du 30/10/2026.

Attention : pour le bon déroulement de l'Opération, vous ne pourrez ni souscrire de nouvelles parts ni demander le rachat de vos parts du Fonds Absorbé à compter du 23/10/2026 (16h00). Votre Fonds ayant une valorisation quotidienne, la dernière valeur liquidative du Fonds sur laquelle pourront s'exécuter des souscriptions ou des rachats avant l'Opération sera celle du 23/10/2026.

Dès le 02/11/2026, vous pourrez de nouveau souscrire ou demander le rachat de tout ou partie des parts du Fonds Absorbant dont vous serez devenu détenteur.

Si vous n'êtes pas d'accord avec l'Opération, vous pouvez demander sans frais le rachat de vos parts jusqu'au 23/10/2026 (avant 16h00).

Quel est l'impact de l'Opération sur le profil de rendement-risque de votre investissement ?

- **Modification du profil de rendement / Risque : Oui**
- **Augmentation du profil de risque : Oui**
- **Augmentation potentielle des frais : Non**
- **Ampleur de l'évolution du profil de rendement / risque : Très significatif¹**



¹ Cet indicateur se base sur l'évolution du SRI et le cas échéant du SRRI et l'évolution de l'exposition du fonds à une ou plusieurs typologies de risques.

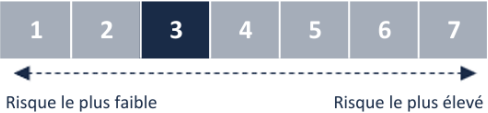
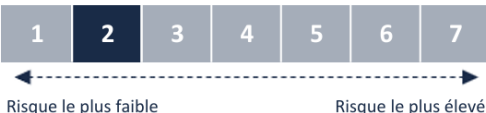
Quel est l'impact de l'Opération sur votre fiscalité ?

L'Opération est sans impact sur la fiscalité de votre épargne.

Quelles sont les principales différences entre le fonds dont vous détenez des parts actuellement et le futur fonds ?

Voici les principales différences entre le Fonds Absorbé « SIENNA SOUVERAINS 5-7 » (Part « FS-C ») et le Fonds Absorbant « SIENNA SOUVERAINS 3-5 » (Part « FS-C ») :

	Avant le 30/10/2026 SIENNA SOUVERAINS 5-7 Fonds Absorbé	A partir du 30/10/2026 SIENNA SOUVERAINS 3-5 Fonds Absorbant
Régime juridique et politique d'investissement		
Objectif de gestion*	Obtenir, sur une durée de placement recommandée de 3 ans minimum, une performance nette de frais de gestion égale à celle de l'indice Bloomberg Euro Aggregate Treasury 5-7 ans, en intégrant en amont une approche extra-financière (critères ESG) pour la sélection et le suivi des titres.	Obtenir, sur une durée de placement recommandée de 3 ans minimum, une performance nette de frais de gestion au moins égale à celle de l'indice Bloomberg Euro Aggregate Treasury 3-5 ans (objectif de surperformance), en intégrant en amont une approche extra-financière (critères ESG) pour la sélection et le suivi des titres.
Indicateur de référence	Bloomberg Euro Aggregate Treasury 5-7 ans	Bloomberg Euro Aggregate Treasury 3-5 ans

Modification du profil de rendement/risque			
Niveau de risque et le cas échéant de Risque/rendement sur une échelle de 1 à 7			
Evolution de l'exposition aux différentes catégories de risques*			
Risque de change (exposition à des actions hors zone euro)	Jusqu'à 10%	Néant	-
Risque pays émergents	Jusqu'à 10%	Néant	-
Risque lié à l'utilisation d'Options	Néant	Jusqu'à 100%	+
Fourchette de sensibilité aux taux	[3 ; 9]	[0,5 ; 6]	-

Frais			
Commission de surperformance	La commission de surperformance représentera 20% de la différence entre la performance de l'Actif net du FIA et celle de son indice de référence Bloomberg Euro Aggregate Treasury 5-7 Year TR Index Value Unhedged . (0 € de commission de surperformance prélevé sur le dernier exercice comptable)	La commission de surperformance représentera 20% TTC de la différence entre la performance de l'Actif net du Fonds et celle de son Indicateur de Référence Bloomberg Euro Aggregate Treasury 3-5 ans (coupons nets réinvestis). (0 € de commission de surperformance prélevé sur le dernier exercice comptable)	=

Modalités de souscriptions/Rachats		
Centralisation des ordres	Avant 16h00 (J), exécution sur la VL de J	Avant 15h00 (J), exécution sur la VL de J

SIENNA GESTION

Membre du groupe SIENNA INVESTMENT MANAGERS | Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 9 829 688 € |
RCS : 320 921 828 Paris | N° Agrément AMF : GP 97020 en date du 13 mars 1997 | N° TVA intracommunautaire : FR 47 320 921 828 |
Code APE : 6430Z | Siège social : 21 Boulevard Haussmann 75009 Paris | www.sienna-gestion.com

Informations pratiques		
Dénomination	SIENNA SOUVERAINS 5-7	SIENNA SOUVERAINS 3-5
ISIN	FR0013312949	FR0007457114
Exercice social	Dernier jour de bourse à Paris du mois de décembre	Dernier jour de bourse à Paris du mois de mars

* Ces modifications ont reçu un agrément de la part de l'AMF en date du 21/08/2026.

Éléments clés à ne pas oublier pour l'investisseur

Nous vous rappelons la nécessité et l'importance de prendre connaissance du Document d'Informations Clés (« DIC ») et du prospectus du Fonds qui ont pour but de vous fournir les renseignements essentiels et nécessaires à votre prise de décision d'investissement.

Le DIC ainsi que le prospectus et la fiche Reporting du Fonds sont disponibles sur simple demande à l'adresse suivante : sienna-gestion@sienna-im.com

SIENNA GESTION

Membre du groupe SIENNA INVESTMENT MANAGERS | Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 9 829 688 € |
RCS : 320 921 828 Paris | N° Agrément AMF : GP 97020 en date du 13 mars 1997 | N° TVA intracommunautaire : FR 47 320 921 828 |
Code APE : 6430Z | Siège social : 21 Boulevard Haussmann 75009 Paris | www.sienna-gestion.com

Annexes

Afin d'appréhender la fusion de votre Fonds, vous trouverez :

- **En Annexe 1, le graphique comparatif entre la performance du Fonds Absorbé et celle du Fonds Absorbant,**
- **En Annexe 2, les informations relatives au calcul de la parité de fusion.**

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de notre considération la meilleure.

SIENNA GESTION

SIENNA GESTION

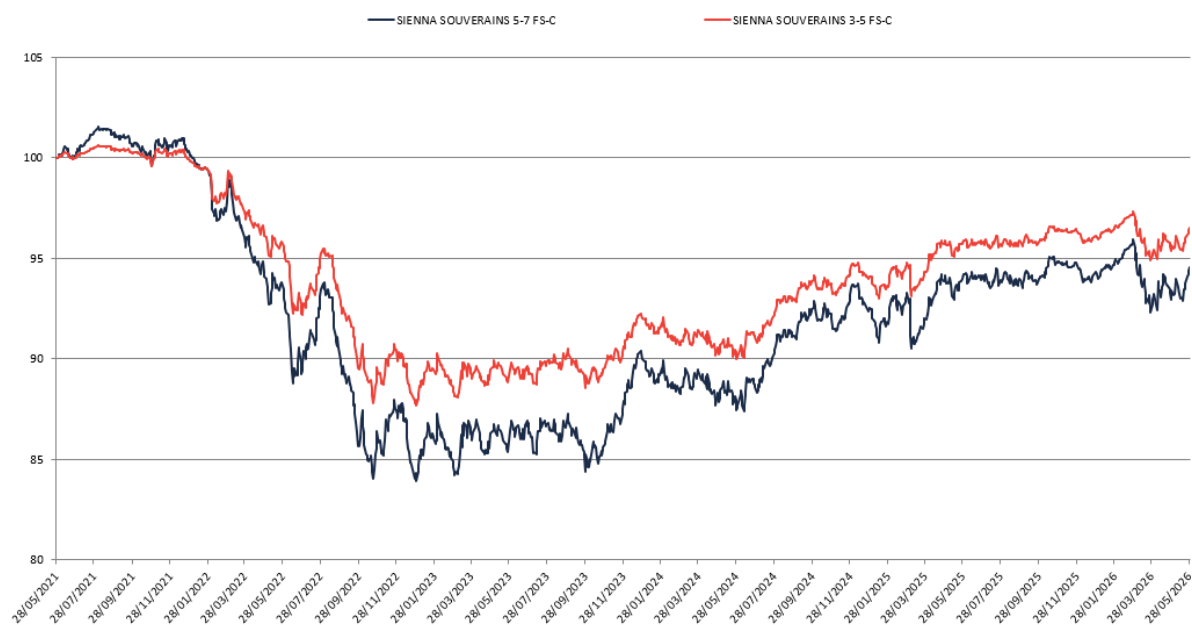
Membre du groupe SIENNA INVESTMENT MANAGERS | Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 9 829 688 € |

RCS : 320 921 828 Paris | N° Agrément AMF : GP 97020 en date du 13 mars 1997 | N° TVA intracommunautaire : FR 47 320 921 828 |

Code APE : 6430Z | Siège social : 21 Boulevard Haussmann 75009 Paris | www.sienna-gestion.com



ANNEXE 1 – GRAPHIQUE COMPARATIF DE LA PERFORMANCE DU FONDS ABSORBE ET DU FONDS ABSORBANT



SIENNA GESTION

Membre du groupe SIENNA INVESTMENT MANAGERS | Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 9 829 688 € |

RCS : 320 921 828 Paris | N° Agrément AMF : GP 97020 en date du 13 mars 1997 | N° TVA intracommunautaire : FR 47 320 921 828 |

Code APE : 6430Z | Siège social : 21 Boulevard Haussmann 75009 Paris | www.sienna-gestion.com

ANNEXE 2 – INFORMATIONS SUR LE CALCUL DE LA PARITE DE FUSION

Afin de déterminer le nombre de parts « FS-C » du FCP « SIENNA SOUVERAINS 3-5 » (Fonds Absorbant) vous revenant, la parité d'échange suivante sera appliquée :

Valeur liquidative (VL) de la part « FS-C » du FCP « SIENNA SOUVERAINS 5-7 » (Fonds Absorbé)
Valeur liquidative (VL) de la part « FS-C » du FCP « SIENNA SOUVERAINS 3-5 » (Fonds Absorbant)

Ainsi, à titre indicatif, si la fusion était intervenue sur la Valeur Liquidative du 11/08/2026 :

Un porteur de parts « FS-C » du FCP « SIENNA SOUVERAINS 5-7 » (Fonds Absorbé) aurait reçu à l'issue de la fusion, pour 1 part « FS-C » du FCP « SIENNA SOUVERAINS 5-7 » (Fonds Absorbé), 8,64 parts « FS-C » du FCP « SIENNA SOUVERAINS 3-5 » (Fonds Absorbant), sur la base du rapport suivant :

VL de la part « FS-C » du FCP « SIENNA SOUVERAINS 5-7 » (3 985,236 euros) = 8,640
VL de la part « FS-C » du FCP « SIENNA SOUVERAINS 3-5 » (461,25 euros)

SIENNA GESTION

Membre du groupe SIENNA INVESTMENT MANAGERS | Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 9 829 688 € |
RCS : 320 921 828 Paris | N° Agrément AMF : GP 97020 en date du 13 mars 1997 | N° TVA intracommunautaire : FR 47 320 921 828 |
Code APE : 6430Z | Siège social : 21 Boulevard Haussmann 75009 Paris | www.sienna-gestion.com